

# Didier Lombard est face à ses responsabilités !

## Communiqué de presse SUD PTT - secteur télécom - 4 juillet 2012

### Didier Lombard pourrait être mis en examen

L'ancien PDG de France Télécom Orange était convoqué aujourd'hui par le juge d'instruction Pascal Gand, dans le cadre de l'affaire des suicides de France Télécom.

La fédération SUD se félicite de cette audition qui pourrait déboucher sur une mise en examen pour « *harcèlement moral* ».

### Des dirigeants responsables

SUD avait porté plainte au pénal fin 2009, dès lors que l'inspection du travail avait transmis au parquet de Paris un rapport qui mettait clairement en cause les responsabilités des dirigeants de France Télécom dans la mise en place d'un système de harcèlement moral institutionnel, débouchant sur une « *mise en danger de la vie d'autrui* ».

Pour SUD c'est bien ce système, avec un plan de 22.000 suppressions d'emplois de 2006 à 2008 qui a conduit à la « *crise des suicides* » à France Télécom.

Didier Lombard, ancien PDG, Louis-Pierre Wenes, ancien n°2, Olivier Barberot, ancien DRH, étaient nommément mis en cause dans cette plainte et nous souhaitons qu'ils soient tous les trois mis en examen, le rôle de chacun à l'époque étant parfaitement imbriqué dans la gestion catastrophique de l'entreprise.

### Un tournant dans l'instruction

Cet événement marque sans aucun doute un tournant dans cette affaire, après la perquisition dans les locaux de France Télécom Orange en avril 2012. La fédération SUD souhaite que l'instruction aille jusqu'au bout du dossier, elle souhaite aussi une requalification des motifs de mise en examen.

En effet, le procureur n'avait pas retenu le motif de « mise en danger de la vie d'autrui » au début de l'instruction en avril 2010. Nous pensons que l'instruction en cours, a accumulé suffisamment d'éléments aujourd'hui pour requalifier la plainte.

### Nous voulons un procès et une condamnation

Le procès devra avoir lieu et nous souhaitons qu'il soit l'occasion de dévoiler les responsabilités et de démonter les mécanismes qui ont conduit à cette crise des suicides à France Télécom. C'est la première fois en France qu'un ancien dirigeant d'entreprise, à fortiori du CAC 40, est mis en examen pour harcèlement moral institutionnel, c'est à dire lié à la mise en place d'une organisation pathogène du travail. C'est une évolution positive qui reconnaît le caractère collectif d'un système de harcèlement et qui met un patron face à ses responsabilités pénales.

**Une condamnation serait l'aboutissement logique de cette procédure.**